

***B. PROJET DE CONTRAT ET CONDITIONS  
PARTICULIÈRES INCLUANT LES ANNEXES***

## PROJET DE CONTRAT

### CONTRAT DE FOURNITURES

**Dans le cadre du Programme de Résilience Rurale et Création d'Emploi.  
Composante 1 « Renforcement des capacités centrales et des services  
décentralisés » / Contrat de subvention N°T03.188 - Actions extérieures  
de l'Union européenne**

N° <numéro de contrat>

FINANCE PAR le FED

Entre

IRAM Résilience-Meso,  
Dans les bureaux du PASM  
Bureaux à l'Alliance Française  
Angle des rues de l'Industrie et du Poitou  
Bangui – RCA

(le «pouvoir adjudicateur»),

d'une part,

et

<Dénomination officielle complète du contractant>

[<Forme juridique/titre>]<sup>1</sup>

[<N° d'enregistrement légal>]<sup>2</sup>

<Adresse officielle complète>

[<N° de TVA>]<sup>3</sup>,

(le «contractant»)

d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

**INTITULÉ DU MARCHÉ : Fourniture de (100) motos tout-terrain  
125cm3 et (100) casques de protection au profit du Programme**

Numéro d'identification : 1P2001- PM02

<sup>1</sup> Si le contractant est une personne physique.

<sup>2</sup> Si applicable. Pour les personnes physiques, mentionner le numéro de leur carte d'identité, de leur passeport ou d'un document équivalent.

<sup>3</sup> Sauf si le contractant n'a pas de numéro de TVA.

## Article 1 Objet

1.1 L'objet du marché est la fourniture par le contractant de :

- Fourniture de (100) motos tout-terrain 125cm3
- et (100) casques de

Le lieu de livraison doit être Bangui (RCA), la date limite de livraison est <insérer la date et l'heure> et les Incoterms applicables sont DDP<sup>4</sup>. La période de mise en oeuvre des tâches court à partir <spécifier la date à partir de laquelle la mise en oeuvre des tâches commence> jusqu'à <date de réception provisoire>.

1.2 Le contractant doit se conformer strictement aux stipulations des conditions particulières et à l'annexe technique.

## Article 2 Origine

La règle d'origine des biens est bien est définie à l'article 10 des conditions particulières.

Un certificat d'origine des biens devra être produit par le contractant, au plus tard en même temps que sa demande de réception provisoire des fournitures. Le non-respect de cette condition peut conduire à la résiliation du marché et/ou la suspension du paiement.

## Article 3 Prix

3.1 Le prix des biens est celui figurant dans le modèle d'offre financière (annexe IV). Le montant total maximum du marché est de insérer le prix EUR ou XAF.

3.2 Les paiements seront effectués conformément aux dispositions des conditions générales et/ou des conditions particulières (articles 26 à 28).

## Article 4 Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants sont considérés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant:

- le présent contrat;
- les conditions particulières;
- les conditions générales (annexe I);
- les spécifications techniques (annexe II), [incluant les clarifications demandées avant la date limite de soumission des offres et les minutes des réunions d'information ou de la visite du site];
- l'offre technique (annexe III incluant les clarifications faites par le soumissionnaire pendant la procédure d'évaluation des offres);
- la décomposition du budget (annexe IV);
- les formulaires spécifiques ou documents pertinents (annexe V).

---

<sup>4</sup> <DDP (Delivered Duty Paid = Rendu droits acquittés)>/<DAP (Delivered At Place = Rendu au lieu de destination convenu)> - Incoterms 2020 Chambre Internationale du Commerce - <http://www.iccwbo.org/incoterms/>

Les différents documents constituant le marché doivent être considérés comme mutuellement explicites; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique ci-dessus.

Fait en français en trois exemplaires originaux : un original remis au pouvoir adjudicateur, un autre à la Commission européenne et un original remis au contractant.

**Pour le contractant**

Nom:

Titre:

Signature:

Date:

**Pour le pouvoir adjudicateur**

Nom:

Titre:

Signature:

Date: